

La note
de veille

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Site Internet : www.strategie.gouv.fr

Europe

> SERVICES D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG) : SUSPENDRE LA CONCURRENCE DANS LE HAUT DÉBIT ?

Face aux investissements colossaux nécessités par le très haut débit (en France, 40 milliards d'euros), les opérateurs historiques de télécommunication souhaitent bénéficier d'une situation provisoire de monopole. Cela tient largement à ce qu'ils sont encore propriétaires des réseaux, contrairement aux transports ou à l'électricité, où la propriété des réseaux a été séparée de leur exploitation. Le gouvernement allemand a élaboré un projet de loi en faveur du monopole de *Deutsche Telekom* dans le "nouveau marché" du très haut débit, que la Commission européenne juge non conforme aux règles relatives à la concurrence. **La création des nouveaux réseaux pose des questions non prévues par les directives en vigueur sur les SIEG.** Pour l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (IDATE), ces réseaux peuvent être mutualisés, ou construits par les collectivités territoriales en délégation de service public et ouverts aux opérateurs. Ceci éviterait de multiplier les infrastructures tout en permettant la concurrence entre opérateurs.

> MIEUX LÉGIFÉRER : LE PARLEMENT EUROPÉEN VEUT FAIRE ENTENDRE SA VOIX

Le Parlement européen a fait usage de son droit d'initiative au sujet de la mesure "Mieux légiférer" lancée en mars 2005 par la Commission européenne, en adoptant, le 16 mai, quatre rapports d'initiative. Il préconise, face aux problèmes de transposition et de mise en œuvre de la législation commu-

nautaire, une plus grande fermeté envers les États membres défaillants. Il souhaite aussi la mise en place d'analyses d'impact appliquées de façon identique à toute proposition communautaire, un meilleur contrôle d'application accompagné de sanctions si nécessaire et la création d'un organe d'audit indépendant pour les analyses d'impact économique. Il soutient l'utilisation de techniques de simplification réglementaire telle que préconisée par la Commission. Le Parlement européen agit en sa qualité de co-législateur en exprimant **son engagement dans le processus d'amélioration de la législation communautaire**, mais aussi en marquant **son intention d'y être associé étroitement.**

> PREMIERS DÉVOILEMENTS DE LA PRÉSIDENTE FINLANDAISE

Alors que l'Institut pour une politique environnementale européenne regrette que cette dernière ait été "reléguée au second plan", la Finlande, qui prendra la présidence de l'Union européenne au 1^{er} juillet 2006, vient de faire connaître **ses premières priorités qui concernent précisément l'environnement.** Son positionnement est logique, vu son intérêt pour le développement durable. **Son cœur de cible est international**, via la recherche d'un accord global sur le climat après 2012 et une réflexion sur les enjeux d'avenir (protection des écosystèmes, situation globale de la planète, définition des politiques en connexion avec la question de la mer Baltique). Ne pouvant négliger son puissant voisin, la Finlande veut renforcer le dialogue avec la Russie, notamment sur les dossiers délicats du nucléaire et des eaux usées de Saint-Pétersbourg. Au plan communautaire, la Finlande entend continuer à porter le dossier des produits chimiques (REACH) et enrayer le retard pris sur la protection de la biodiversité.

> ÉTATS-UNIS : LE SORT DE 5 MILLIONS D'ENFANTS D'IMMIGRÉS CLANDESTINS DÉPEND DE L'ISSUE DU DÉBAT AU CONGRÈS

Selon *The Urban Institute*, un centre de recherche apolitique américain qui se consacre à l'analyse économique et sociale, le nombre d'enfants (0-18 ans) d'immigrés aux États-Unis dépasse les 15 millions (soit environ 20 % de cette classe d'âge). Le Congrès américain réfléchit actuellement à la question épineuse de la régularisation ou non des 11 millions d'immigrés en situation irrégulière. Le sort de leurs 5 millions d'enfants dépend de l'issue de ce débat. Des études récentes (dont Capps (R.) et alii, "The New Demography of America's School : Immigration and the No Child Left Behind Act", septembre 2005), démontrent en effet que **le bien-être de ces enfants, dont les deux tiers sont nés aux États-Unis et donc citoyens américains, peut être substantiellement affecté par le statut illégal de leurs parents**. D'une part, ces derniers sont inéligibles à certaines aides sociales, perçoivent de faibles revenus, ont un moindre accès au crédit et sont peu prémunis contre les risques. D'autre part, ils sont réticents à entreprendre toute démarche administrative d'obtention des aides auxquelles leurs enfants de nationalité américaine peuvent prétendre. D'après ces mêmes études, 33 % des enfants de natifs, 56 % des enfants d'immigrés réguliers et **72 % des enfants d'immigrés clandestins vivent dans des conditions précaires**.

http://www.urban.org/UploadedPDF/900955_children_of_immigrants.pdf

> ÉTATS-UNIS : LES ORDINATEURS SE METTENT AU VERT

Alors que seuls 13 % des 2 millions de tonnes par an de déchets électroniques sont recyclés aux États-Unis, l'*Environmental Protection Agency* (EPA), en coopération avec les gouvernements fédérés, l'industrie et le monde universitaire, vient de lancer un système de notation de la performance environnementale des ordinateurs. Empruntant à la qualification des champions olympiques, le "Standard for Environmental Assessment of Personal Computer Products" établit un classement du bronze à l'or fondé sur une analyse multicritères (utilisation de matériaux recyclables, durée de vie du produit, consommation d'énergie, gestion du produit en fin de vie, etc.). L'EPA estime qu'en 5 ans, cette labellisation pourrait réduire les déchets dangereux de près de 2 000 tonnes et économiser plus de 200 000 MGWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation d'électricité de 2 millions de maisons. Seule ombre au tableau, **cette démarche repose sur la bonne volonté des fabricants, alors que leurs homologues français**

devront, à partir de juin, se plier à la directive européenne sur les déchets électroniques.

<http://www.epeat.net/> ; http://standards.ieee.org/announcements/pr_1680epa.html

> DÉPÔTS DE BREVETS EN NANOTECHNOLOGIES : JAPON ET ÉTATS-UNIS CARACOLENT EN TÊTE

Trois principales conclusions ressortent d'un récent rapport dressant le bilan de l'activité mondiale des dépôts de brevets sur les cinq dernières années dans trois domaines d'applications des nanotechnologies : l'électronique, l'énergie et la santé.

1) **Malgré un investissement dans la R & D comparable au Japon (2,8 milliards de dollars) et aux États-Unis (3,6 milliards de dollars), l'Europe (2,4 milliards de dollars) est nettement distancée sur le nombre de brevets déposés**. Il en est ainsi du secteur de la nanoélectronique où 51 % des brevets l'ont été par des firmes ou organisations japonaises, contre 24 % d'américaines et seulement 8 % d'européennes. 2) Alors que les brevets en nanoélectronique et nanoénergie sont majoritairement détenus par des compagnies privées en Asie, ce sont les universités et *start-up* qui dominent outre-Atlantique. 3) L'Europe se démarque par le poids des sources publiques de financement : 70 % contre 40 % aux États-Unis et 30 % au Japon.

Source : Mark et Clerk, 8 mai 2006, http://www.marks-clerk.com/attorneys/news_one.aspx?newsid=91

> DE NOUVELLES MESURES DESTINÉES À CONTENIR LES PRIX DU LOGEMENT EN CHINE

De nouvelles mesures prises le 17 mai par le Conseil des Affaires d'État du gouvernement chinois visent à restreindre la hausse des prix immobiliers et le nombre croissant de logements commercialisables inoccupés. Ces mesures visent à favoriser **la livraison de logements moins coûteux pour les familles à faibles revenus**. La surface inoccupée des bâtiments commercialisables de Chine a en effet augmenté de 18,9 % par rapport à 2005, pour atteindre 122 millions de m² fin avril 2006, selon un rapport du Bureau national de statistiques. Surtout, la surface inoccupée des logements résidentiels commercialisables aurait totalisé 69,21 millions de m², en augmentation de 15,9 % par rapport à la même période en 2005.

Source : CRIONLINE – Radio Chine International

> INDUSTRIE DE DÉFENSE : CODE DE BONNE CONDUITE EUROPÉEN CONTRE BUY AMERICAN ACT ?

L'Agence européenne de défense a annoncé le 22 mai que tous ses membres, à l'exception de

la Hongrie et de l'Espagne, appliqueraient, à partir du 1^{er} juillet 2006, le code de conduite élaboré par l'Agence. Basé sur le volontariat, ce code doit favoriser l'apparition d'un marché européen de la défense en rendant plus transparentes les procédures de passation de marché. Il concerne tous les contrats d'un montant supérieur à 1 million d'euros, qui devront être publiés sur un portail électronique spécifique. **Ce dispositif n'entraîne cependant pas une préférence européenne** comparable aux dispositions inscrites par la Chambre des représentants

dans le budget américain de la défense 2007. Selon celles-ci, le Pentagone se verrait interdire les achats auprès d'entreprises étrangères ayant bénéficié d'aides gouvernementales, ou ayant vendu des équipements prohibés à la Chine. De même, le recours à des entreprises américaines pour certains équipements serait rendu obligatoire. La première mesure vise clairement *Airbus*, qui doit concourir pour le marché du renouvellement des avions ravitailleurs, d'un montant estimé entre 100 et 200 milliards de dollars.

> CONTRE-PERFORMANCES À L'EXPORTATION DES ENTREPRISES FRANÇAISES : QUEL RÔLE JOUE LA PROFITABILITÉ ?

Depuis 2002, la France connaît de fortes contre-performances sur ses marchés d'exportations, avec un recul de ses parts de marché de l'ordre de 4 % par an. Ces pertes contrastent clairement avec les performances des exportateurs allemands, mais sont également marquées par comparaison avec d'autres pays de la zone euro, notamment l'Espagne et les Pays-Bas (cf. tableau 1). Ces contre-performances s'expliquent mal par l'écart de compétitivité-prix. Celle de la France s'est en effet moins dégradée que celle de ses principaux partenaires de la zone sur la période 2001-2003 (période d'appréciation du taux de change effectif de l'euro), et s'est également redressée plus fortement depuis le début de 2005 (période de dépréciation du taux de change effectif de l'euro).

Afin d'expliquer ce paradoxe, un certain nombre d'analyses ont mis en avant la question du positionnement des produits français à l'exportation, et souligné l'importance de la spécialisation géographique et sectorielle, ainsi que de gamme¹. La France se distingue de ses compétiteurs par une moindre ouverture vers les zones émergentes, à l'exception de l'Asie rapide hors Chine², par une part relativement importante des biens de consommation dans la structure par produit des exportations, et par une perte de terrain récente sur la qualité des produits.

Un autre élément important d'explication peut être avancé, celui de la rentabilité de l'activité à l'export. Dans cette hypothèse, la dégradation des parts de marché françaises résulterait pour partie de capacités d'offre limitées, qui proviendraient d'un manque de rentabilité des exportations qui elle-même pourrait conduire les entreprises à se retirer du marché à l'exportation. Dans cette optique, les comportements de marges qu'adoptent les entreprises pour rester compétitives, c'est-à-dire les écarts entre les prix à l'exportation et les coûts, qu'il s'agisse des coûts du travail ou des consommations intermédiaires, sont des indicateurs décisifs d'un tel mécanisme, car plus les entreprises doivent les contraindre, moins leur activité à l'export est profitable.

Plusieurs analyses récentes des parts de marché françaises ont d'ores et déjà intégré pour partie de tels raisonnements. Elles sont en effet basées sur les effets induits sur ces comportements de marges des évolutions des seuls coûts salariaux unitaires des principaux concurrents, afin notamment de tenir compte de l'effort conséquent de restauration de compétitivité-coût opéré par les entreprises allemandes depuis le milieu des années 1990. Selon les estimations de l'OFCE³, la différence de coûts salariaux franco-allemande expliquerait ainsi 40 % des pertes de parts de marché françaises en 2004 et l'essentiel des mêmes pertes en 2005, dans un contexte où la plupart des autres déterminants auraient joué plutôt à la hausse. En d'autres termes, selon l'OFCE, les entreprises françaises, soumises à une forte pression concurrentielle au niveau mondial, souffriraient en outre, du fait de l'Allemagne, d'une forte pression compétitive au sein de la zone euro. Elles seraient de ce fait contraintes de comprimer

leurs marges à l'exportation, voire, pour certaines, de se retirer des marchés à l'exportation. **Il y aurait ainsi au sein de la zone euro reproduction de la politique de désinflation compétitive conduite par l'Allemagne avant le milieu des années 1980**, politique adoptée ensuite par la plupart des pays (dont la France), et coûteuse pour les partenaires de la zone, à la fois en termes de croissance de leurs débouchés, mais aussi de contrainte de marges.

En fait, plutôt qu'une spécificité allemande sur l'évolution des coûts salariaux, l'étude des taux de marge globaux dans l'industrie semble faire ressortir des causes assez différenciées dans les cinq grands pays de la zone (cf. tableau 2), avec une dégradation marquée des marges du secteur exposé en Italie et surtout en France, qui contraste avec la relative stagnation en Espagne et le redressement opéré aux Pays-Bas, ainsi que, de manière assez spectaculaire, en Allemagne. Si l'Allemagne a bien bénéficié de la baisse des coûts salariaux unitaires, du fait de la forte modération salariale et de la nette accélération des gains de productivité, la dégradation relative des taux de marge français ne peut pas s'expliquer uniquement par l'évolution de ces coûts salariaux

unitaires, qui reste relativement modérée, mais au moins pour partie par une progression plus marquée des prix de consommation intermédiaires (cf. tableau 2).

Aussi fragiles soient-elles, les évolutions des indices de valeur unitaires à l'exportation viennent conforter cette analyse, en montrant que ces évolutions divergentes des taux de marge globaux dans l'industrie vont de pair avec une convergence croissante des comportements de prix à l'exportation des grands pays en intra-zone. En effet, cette rigidité des prix relatifs à l'exportation sur les marchés européens ne peut s'expliquer que si les ajustements nécessaires portent non seulement sur les salaires et l'emploi mais aussi sur la localisation des activités productives et la structure d'approvisionnement en biens intermédiaires. Dans ce contexte, qui ne peut pas être réduit à une politique non coopérative de désinflation compétitive, et qui doit prendre également en compte des orientations stratégiques en matière de développement industriel, l'Allemagne sort, pour l'instant, gagnante d'autant plus qu'elle donne une prime aux avantages compétitifs hors coût, où l'Allemagne reste traditionnellement bien placée.

Tableau 1

Évolution des parts de marché à l'exportation
(taux de croissance annuels moyens, 2001-2005)

France	Allemagne	Espagne	Italie	Pays-Bas
- 4,1	- 0,6	- 2,0	- 6,2	- 0,9

Source : OCDE

Tableau 2

Déterminants des évolutions du taux de marge dans l'industrie
dans les cinq grands pays de la zone euro
(taux de croissance annuels moyens, 2001-2005)

		Allemagne	France	Italie	Espagne	Pays-Bas
(1) = (3) - (5)	Coûts salariaux unitaires	- 1,7	0,9	3,1	2,3	1,1
(2) = (3) - (4)	Rémunérations réelles	0,8	3,7	0,8	0,6	1,5
(3)	Rémunérations nominales	1,7	3,4	2,8	3,4	4,2
(4)	Prix de valeur ajoutée	0,9	- 0,3	2,0	2,9	2,6
(4a)	Prix de production	0,7	0,9			
(4b)	Prix des consommations intermédiaires	0,6	1,3			
(5)	Productivité par tête	3,5	2,4	- 0,4	1,1	3,0
(6) = (1) - (4) = (2) - (5)	Part des salaires dans la valeur ajoutée	- 2,6	1,2	1,1	- 0,6	- 1,5

Sources : Offices statistiques nationaux, calculs Centre d'analyse stratégique

(1) Fontagné (L.) et Lorenzi (J.-H.) : "Désindustrialisation, délocalisations", Analyses Économiques, n° 3/2005, CAE ; Lallement (R.) : "Investissement direct, compétitivité et attractivité", Bulletin Économique du CIRAC, n° 76/2006.

(2) Selon les données d'Eurostat, la zone euro a absorbé 50,6 % des exportations françaises en 2004, contre par exemple 43,4 % pour l'Allemagne, pour laquelle les nouveaux pays membres de l'Union européenne et les pays candidats représentent désormais un débouché aussi important que les États-Unis. La part de la Chine dans les exportations françaises est près de deux fois inférieure à celle de l'Allemagne (1,5 % en 2004, contre 2,9 % pour l'Allemagne).

(3) OFCE : "France, le coût d'outre-Rhin", Revue de l'OFCE, n° 97, 2006. Les estimations se basent sur l'introduction, dans l'équation, de parts de marché françaises, à côté des variables usuelles de prix relatifs à l'exportation et d'écart de conjoncture, d'une variable de coûts salariaux unitaires relatifs France-Allemagne dans l'industrie, destinée à évaluer l'impact spécifique des réductions de coûts en Allemagne.

> LA PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ À TRAVERS LES GÉNÉRATIONS

Selon un rapport d'avril 2006 de la *Joseph Rowntree Foundation*, le phénomène de persistance de la pauvreté dans le temps s'est accru. Jo Blanden et Steve Gibbons, les auteurs du rapport, ont exploité des données issues du suivi de deux cohortes de Britanniques, qui avaient respectivement 16 ans dans les années 1970 et dans les années 1980. Alors que dans la première cohorte, ceux qui étaient pauvres à 16 ans avaient deux fois plus de "chance" d'être pauvres à 30 ans que ceux qui n'étaient pas pauvres pendant leur adolescence, ce ratio a doublé pour passer à quatre dans la deuxième cohorte. Il semble donc qu'**en Grande-Bretagne, la pauvreté juvénile "prédétermine" deux fois plus qu'auparavant la pauvreté à l'âge adulte.**

Source : Blanden (J.), Gibbons (S.), "The Persistence of Poverty Across Generations", *Joseph Rowntree Foundation, The Policy Press, avril 2006, 64 p.* ; <http://www.jrf.org.uk/bookshop/eBooks/9781861348531.pdf>

> FAMILLES ET POLITIQUES FAMILIALES DANS 8 PAYS EUROPÉENS

L'Institut de recherche norvégien NOVA (Norwegian Social Research) vient de publier une étude comparative des politiques de la famille dans les cinq pays nordiques, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Dans tous ces pays, la famille a été profondément modifiée par la baisse des taux de fertilité et de nuptialité, l'augmentation des ruptures et la monoparentalité. Ces transformations sont également dues à l'augmentation de la participation des mères au marché du travail. Après avoir été pionniers en matière de reconnaissance des nouvelles formes de familles et de conciliation entre travail et vie familiale, **les pays nordiques sont aujourd'hui devancés par la Grande-Bretagne ou rattrapés par l'Allemagne.** Parmi ces pays, qui ont développé différentes mesures de soutien aux ménages à faible revenu, la Grande-Bretagne a aujourd'hui le système le plus généreux. En revanche, dans les pays nordiques, dans le secteur particulier des familles dont le seul parent est la mère, le taux de pauvreté est plus faible en raison notamment d'un accès plus facile aux services à l'enfance.

<http://www.nova.no/?id=10573>

> LE SUICIDE DES SENIORS : UNE PRÉOCCUPATION CROISSANTE DES SOCIÉTÉS VIEILLISSANTES

En France, **le taux de suicide chez les hommes de 84 ans et plus est dix fois plus élevé que chez les 15-24 ans**, indique une étude publiée en mai par le ministère de la Santé. Selon un bilan réalisé sur dix années, un tiers des suicides concernent des seniors, soit 3 536 décès volontaires par an, et ces décès sont essentiellement le fait des hommes (70 %). En Belgique aussi, le suicide est quatre fois plus courant chez les plus de 75 ans que dans la moyenne nationale (80 pour mille contre 21 pour mille). Au Japon, le pays a enregistré 30 000 morts volontaires en 2004, dont 11 500 chez les plus de 60 ans. Ce phénomène, encore méconnu du grand public, voire tabou, pourrait prendre de l'ampleur avec le vieillissement de la population.

Source : ministère de la Santé, DREES, "Suicides et tentatives de suicide en France", *Études et Résultats, n° 488, mai 2006* ; <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er488/er488.pdf>

> "EMPLOYMENT WEEK" : DE L'ART DE POSER LES BONNES QUESTIONS ET DE LA DIFFICULTÉ D'Y RÉPONDRE

Cette treizième édition, qui a eu lieu du 16 au 18 mai à Bruxelles, avait choisi pour thème "Travailler ensemble pour la croissance et l'emploi". Il n'y a toujours pas de vrai consensus sur les solutions à apporter aux enjeux tels que le type d'emplois à créer, l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises, le développement des compétences. La "flexicurité" à la danoise a beaucoup été évoquée, non pas pour la reproduire mais pour s'en inspirer. Selon une majorité d'intervenants, la mise en œuvre de partenariats, notamment au niveau des plans nationaux de réforme (PNR), serait la question centrale. Une étude de la Fondation européenne sur l'amélioration des conditions de vie et de travail a observé les conditions en matière de conciliation de la vie privée avec la vie professionnelle en concluant que **les systèmes à horaire flexible profitent à tous.**

<http://www.employmentweek.com>

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

